

Je dois dire que je ne vous ai pas vu, monsieur le président, vous lever à ce que j'ai dit.

Je pense avoir suffisamment démontré que lorsque ce vote particulier a eu lieu l'autre jour, il n'y avait dans la Chambre qu'un seul député libéral pour représenter le peuple de la Saskatchewan. Si un député libéral veut se lever et me contredire sur ce point, libre à lui.

J'avais dit que le ministre de l'Agriculture s'était trompé ce matin. En disant "ce matin" j'ai fait un *lapsus linguæ*. J'ai entendu le ministre en faire lui-même un ou deux. Quant à la manière dont il conçoit ce qui est ou n'est pas une question de privilège, qu'il me soit permis de dire ceci: je crois qu'il est à la Chambre des communes depuis 30 ans, et s'il ne sait pas...

M. Knowles: Vingt ans seulement. On pourrait croire que cela fait 30 ans, mais il n'y en a que 20.

L'hon. M. Martin: Vingt et un ans.

M. Knight: De toute façon, il avait déjà fait partie d'un autre corps législatif important.

Pour en revenir au sujet de la discussion, j'ai deux mots à dire sur les propos tenus par l'honorable député de Kootenay-Est au sujet des 65 millions. Sauf erreur, il y verrait un don aux cultivateurs de l'Ouest. La subvention de 65 millions a été accordée aux cultivateurs de l'Ouest canadien parce que durant toute la guerre ils avaient subventionné le prix du pain au Canada. C'est une juste compensation, non pas entière mais du moins partielle, pour les sacrifices consentis pendant la guerre.

M. Byrne: L'honorable député me permet-il une question?

M. Knight: Non, pas maintenant. J'en ai eu assez. Je tiens à rectifier une autre de ses déclarations. Il prétend que nous devrions appuyer la mesure puisqu'elle est à l'avantage du cultivateur. Je ne suis pas prêt à admettre qu'elle avantage le cultivateur. Elle sert l'intérêt des banques ou, mieux encore, donne une garantie aux banques.

Il faut combattre cette mesure. Je ne crois pas, sans en être sûr, que d'autres orateurs de notre groupe se fassent entendre à cette première étape de la mesure. J'admets que cette mesure n'est pas mauvaise en soi, mais voici en quoi elle est nuisible: elle remplacera, peut-être pour toujours, une loi qui pourrait être plus utile, par exemple, à mon avis, une loi qui prévoirait le versement d'avances par l'entremise de la Commission du blé.

Je voudrais élucider un ou deux autres points. J'ai parlé de déclarations bizarres. Je remarque que le ministre du Commerce est

[M. Knight.]

revenu à la Chambre. Je crains bien qu'il nous faille le placer sur la liste de ceux qui se sont trompés hier soir. Le ministre a fait des déclarations remarquables. Voici ce qu'il a dit, d'après la page 1031 des *Débats*:

Je pense que la plupart des députés cécéistes des Prairies ont maintenant parlé deux fois.

En réalité, je n'avais pas parlé du tout. Aucun membre de notre parti n'a parlé plus d'une fois sur la résolution à l'étude. Le ministre a dit encore:

Je crois que tous les députés des provinces des Prairies ont prononcé deux fois le même discours.

Encore une fois, le ministre faisait erreur. Même le ministre peut se tromper. Il a ajouté:

Je vois...

Il regardait le député de Regina.

...un député se lever pour la troisième fois.

Le ministre a eu tort une fois de plus. Puis, il a dit:

...il s'agit maintenant d'obstruction.

Fort de l'expérience que j'ai acquise à la Chambre, monsieur le président, je ne pense pas qu'un débat qui dure deux jours puisse passer pour une tentative d'obstruction.

Le très hon. M. Howe: Combien de jours?

M. Knight: Deux jours et demi, je pense. S'il s'agit d'obstruction, c'est pour une bonne raison. Le ministre pose ensuite une question étonnante à l'honorable député de Regina et il concède un extraordinaire pouvoir à ce député d'arrière-plan. Voici ce que le ministre a dit:

Puis-je poser une question à l'honorable député? Souhaite-t-il empêcher l'adoption de la mesure? Il n'a qu'à le dire et le bill sera retardé...

Dit-il.

...de plusieurs mois.

J'ai toujours su que le ministre du Commerce jouissait d'un pouvoir extraordinaire; toutefois, je ne savais pas qu'il pouvait, sur l'inspiration du moment et sans consulter ses collègues du cabinet, dire à la Chambre, en s'adressant à l'honorable député de Regina: "C'est bien, si vous n'adoptez pas le bill, nous le retirerons." Quel étrange pouvoir que le sien!

En vérité, il est disposé à abandonner la mesure,—qu'il juge pourtant favorable aux cultivateurs comme à l'ensemble du pays,—simplement parce qu'il se trouve en colère contre le député de Regina.

Il va de soi que je ne prends pas au sérieux pareil bluff. J'y vois plus ou moins une menace. A ce propos, je dirai que même si c'en est une, je suis disposé à voter contre la motion, quitte à en subir les conséquences, sachant à quel point elle est odieuse à la